

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18/02/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL et Mme SEGUIN

Absents excusés : Mr DUPONT

Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 14 :

Approbation AFFECTATION DU RESULTAT - ASSAINISSEMENT 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 4 060,42

- un excédent reporté de : 21 022,34

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 25 082,76

- un excédent d'investissement de : 56 576,12

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 56 576,12

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 25 082,76

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 25 082,76

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 56 576,12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité le compte-rendu présenté et annexé à la présente

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

